



# COLLEGE NATIONAL DES EXPERTS JUDICIAIRES EN ACOUSTIQUE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1901 DECLAREE SOUS LE N° 3902  
ADHERENTE A LA FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES D'EXPERTS PRES LES COURS D'APPEL ET/OU LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Secrétariat : Eric VIVIE 75, rue de l'Eglise 75015 PARIS tél : 01 45 58 30 13 fax : 01 45 57 40 56

## **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CNEJAC DU 14 MARS 2003 À PARIS. Siège de la FNCEJ.**

### **QUORUM.**

D'après la feuille de présence : 23 présents + 13 pouvoirs sur 56 adhérents.  
Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

### **RAPPORT MORAL DU PRESIDENT.**

Le Président présente les actions et activités de l'année écoulée : Journées techniques de PAU des 18 et 19 octobre 2002, sur le thème « ASSURÉ, ASSUREUR ET EXPERTISE JUDICIAIRE » et remercie tous les membres du conseil d'administration pour leur aide précieuse.

**Quitus est donné au Président à l'unanimité.**

### **APPROBATION DES COMPTES.**

Les comptes sont présentés par le Trésorier Pierre DUCLOS : voir document joint.  
Jacques PINEL, Commissaire aux Comptes, a examiné la comptabilité et donné son approbation sur les comptes.

**Quitus est donné au Trésorier à l'unanimité moins une abstention (P.DUCLOS).**

### **QUESTION DIVERSES ABORDÉES.**

Le Secrétaire souligne la tenue régulière des réunions de Bureau (5 au cours de l'année écoulée).

Il rappelle que celles-ci sont ouvertes à tous les membres du CNEJAC.

Les journées techniques des 17 et 18 octobre 2003 se tiendront à LYON, sur le thème « QUELQUES PRATIQUES EN EUROPE DE L'EXPERTISE EN ACOUSTIQUE ».

**L'assemblée générale est close à 12h30.**